

15 décembre  
2006

PNAQ 2008-2012

Service de presse



## PNAQ 2008-2012 : le profond mécontentement des entreprises françaises

Le gouvernement français a décidé de satisfaire aux exigences de la Commission européenne sur le plan national d'allocation de quotas, consistant à réduire l'enveloppe de quotas alloués à la France à un niveau de 132,8 MT.

### Le MEDEF juge cette décision très regrettable :

Les entreprises françaises, qui sont très sensibles aux enjeux du changement climatique, se sont fortement engagées dans des actions volontaires de réduction de leurs émissions (création d'AERES, développement d'actions de R & D, élaboration de bilans carbone, de diagnostics énergétiques...).

C'est pour l'essentiel grâce à la réduction des émissions de l'industrie (- 21,6% entre 1990 et 2005) et à son bouquet énergétique particulièrement vertueux que la France est aujourd'hui en ligne avec les engagements qu'elle a pris dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Les entreprises contestent les exigences de la Commission car :

- elles ne tiennent pas compte de l'engagement et des résultats obtenus par les entreprises françaises – qui ne représentent que 25% des émissions nationales ;
- elles sont fondées sur des bases et critères erronés, en particulier :
  - la référence à la seule année 2005, contraire aux textes ;
  - l'utilisation d'un scénario de LT (le modèle Primes), lui-même entaché d'erreurs et non adapté à une application dans le domaine environnemental, ce que l'ensemble des experts et certaines ONG reconnaissent ;
- elles imposent aux entreprises françaises des contraintes plus fortes qu'à leurs homologues d'autres pays de l'Union, malgré un niveau d'émissions beaucoup plus faible (PNAQ 2008/2012 pour l'Allemagne : 453,1 Mt CO<sub>2</sub> ; pour le Royaume Uni : 246,2 Mt CO<sub>2</sub>).

Le MEDEF s'élève contre l'acceptation de ces exigences par les pouvoirs publics français. Cette décision, présentée sans aucune justification technique ou économique, est d'autant plus regrettable que le PNAQ initialement soumis à la Commission européenne avait été élaboré dans un véritable esprit de concertation entre toutes les parties prenantes (entreprises, ONG, administrations ...).

Le MEDEF souligne que le PNAQ imposé à la France par la Commission européenne aura des conséquences négatives pour son économie sans être satisfaisant pour l'environnement. Les entreprises concernées sont dans l'incapacité technique et économique de s'adapter dans des délais si courts aux nouvelles contraintes qui leur sont imposées. Ce plan porte le risque du déplacement de la production de certains secteurs, ce qui n'est bien sûr ni satisfaisant en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>, ni pour l'activité et l'emploi industriel dans notre pays.

Le MEDEF examinera dans les semaines à venir toutes les possibilités de recours juridique envisageables par les entreprises.